



Mes chers frères et sœurs dans le Christ,

Objet : Conseils pour les paroisses après la levée des restrictions COVID-19

« Après que vous aurez souffert un peu de temps, le Dieu de toute grâce, lui qui, dans le Christ Jésus, vous a appelés à sa gloire éternelle, vous rétablira lui-même, vous affermira, vous fortifiera, vous rendra inébranlables. » (1 Pierre 5:10)

C'est avec grande joie que je vous annonce la levée, à compter du 31 juillet, des restrictions pandémiques imposées dans nos paroisses depuis plus d'un an. Nous avons beaucoup souffert durant cette période. Personne ne pouvait prévoir la fermeture de nos églises pendant 8 semaines au plus fort du confinement, ou les nombreuses restrictions imposées aux paroisses par les protocoles gouvernementaux pour la protection de nos concitoyens et concitoyennes en réponse au COVID-19. Au cours des 16 derniers mois, ces lignes directrices et ces protocoles ont été continuellement adaptés pour refléter les directives du gouvernement du Nouveau-Brunswick alors que nous traversons la pandémie de COVID-19. En avançant maintenant avec allégresse vers une liturgie post-pandémique, nous sommes conscients que ce même désir missionnaire qui nous a aidé à surmonter des obstacles afin d'amener les gens à rencontrer Jésus pendant la pandémie, doit guider nos efforts alors que nous invitons les fidèles à revenir dans nos églises.

Au cours de la pandémie, le travail assidu de nombreux bénévoles et leaders au sein de nos paroisses a permis à la mission de l'Église de se poursuivre. Ces efforts ont assuré la sécurité des gens dans nos églises, tout en limitant la propagation du virus, fait qui a sûrement accéléré la levée des protocoles de pandémie. Durant la période de grande incertitude où les paroisses ont été autorisées à reprendre le culte public en juin 2020 après le confinement, les fidèles laïcs et le clergé se sont mobilisés pour aider les églises à ouvrir leurs portes dans le cadre de nouveaux protocoles opérationnels. Nos prêtres ont trouvé des moyens novateurs pour continuer à offrir des sacrements et des sacramentaux aux fidèles au plus fort de la pandémie. Le dévouement et les heures innombrables consacrées par tant de personnes ont permis à ceux et celles qui n'ont pu être présents dans nos églises en raison de leur vulnérabilité plus élevée, de rester liés à la paroisse grâce à des plateformes virtuelles durant tous les niveaux de restrictions. Beaucoup de nos paroisses ont fait preuve d'efforts et d'énergie considérables afin de continuer à engager les fidèles dans une formation religieuse. De nombreuses paroisses ont offert des ressources et la catéchèse sur des plateformes virtuelles lorsque les rassemblements en personne étaient interdits. Nous sommes profondément reconnaissants à ces personnes, dont la volonté de servir leurs paroisses et leurs frères et sœurs est un acte sincère de charité et un témoignage de notre foi chrétienne. Votre service se poursuivra alors que nous progressons vers la levée des restrictions.

Permettez-moi de remercier vous tous, les fidèles, qui à tant d'égards, avez si généreusement ajusté vos habitudes de célébrer le culte pendant la pandémie. Cette volonté de sacrifier votre confort personnel au profit du bien commun est vraiment inspirante. Vous êtes entrés dans l'église par de nouvelles portes, vous avez marché plus loin qu'auparavant, beau temps ou mauvais temps, vous avez adapté la façon dont vous receviez la Communion, et vous vous êtes généreusement pliés aux restrictions afin que d'autres puissent se sentir en sécurité. Votre dévouement à l'Église est un signe que peu importe nos difficultés, c'est Jésus qui nous soutient et nous donne la vie. Il n'a pas été facile de faire de tels accommodements, et je crois que le Seigneur bénira ces sacrifices et fera jaillir des bienfaits de cette période.

La D^{re} Theresa Tam, Administratrice en chef de la santé publique du Canada, nous rappelle que toute pandémie prend fin éventuellement¹. Le monde attend avec impatience le jour où le COVID-19 ne constituera plus une menace. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick abandonnera l'ordonnance obligatoire, mais le COVID-19 est toujours une réalité partout dans le monde. Il est sans doute rassurant que le Nouveau-Brunswick passe au « niveau vert », mais nous devons garder nos frères et sœurs du monde entier à l'esprit, dont beaucoup vivent encore d'énormes difficultés et sont affligés d'un nombre élevé de cas de COVID-19. En tant que chrétiens et chrétiennes, notre prière et notre soutien aux personnes touchées sont toujours nécessaires.

Une des plus pénibles souffrances de l'année passée a sans doute été la nécessité de limiter la distribution de la sainte Communion. Avec le cœur lourd et dans le désir de protéger nos fidèles, une dispense de l'obligation d'assister à la messe dominicale a été émise le 13 mars 2020. Quoique les églises se soient ensuite ouvertes conformément aux restrictions gouvernementales, la dispense est restée en place. Cette dispense n'est plus nécessaire grâce à la joyeuse nouvelle que nous entrons dans le niveau vert de récupération et elle sera levée à partir du 1^{er} septembre 2021. « Le dimanche où, de par la tradition apostolique, est célébré le mystère pascal doit être observé dans l'Église tout entière comme le principal jour de fête de précepte. » (Can. 1246 §1) Étant donné que le virus COVID-19 et les variantes du virus sont toujours une réalité, les gens qui courent un risque accru de contracter ou de propager le virus sont toujours dispensés selon les normes du droit canonique. Bien que ceux et celles qui ne peuvent assister à la Messe pour des raisons indépendantes de leur volonté, que ce soit en raison de leur âge avancé, d'une maladie, d'une incapacité ou de toute autre raison grave, « il est vivement recommandé que les fidèles participent à la liturgie de la Parole...ou bien s'adonnent à la prière pendant un temps convenable, seul ou en famille. » (Can. 1248 §2)

Tout au long de la pandémie, de nombreuses pratiques paroissiales ont été adaptées afin de respecter les protocoles gouvernementaux, tout en observant les pratiques nécessaires à la foi. Alors que nous passons au niveau de récupération vert, où il n'y a plus de restrictions de capacité, les pratiques qui ont été temporairement suspendues seront réintroduites comme suit :

L'entrée : Les fidèles pourront accéder aux bâtiments de l'église sans inscription préalable et sans obligation de fournir des informations de contact personnelles ou de répondre à des questions personnelles sur leur santé ou leurs déplacements. Les paroisses sont encouragées à garder le rôle des ministres de l'hospitalité afin d'accueillir et de reconstituer la communauté des fidèles. Un effort particulier doit être fait pour encourager et accueillir les paroissiens et paroissiennes qui reviennent pour la première fois depuis le début du confinement.

¹ D^{re} Theresa Tam, "No pandemic doesn't have an ending" <https://www.cbc.ca/player/play/1823613507670>

L'eau bénite : L'eau bénite sera placée à la disposition des fidèles dès leur entrée dans l'église. L'utilisation de l'eau bénite et le signe de la croix en entrant dans l'église sont un bénéfice sacramentel et spirituel pour les fidèles. L'action reflète un renouvellement des promesses du baptême, une purification des péchés véniels, et une protection contre le mal.

La distanciation physique : Comme une distanciation physique de 2 mètres n'est plus requise par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'église peut être remplie à pleine capacité.

La désinfection : La désinfection des sièges et du matériel partagé n'est plus nécessaire. La désinfection des mains n'est plus requise à l'entrée de l'église. Néanmoins, une paroisse peut choisir d'offrir un désinfectant pour les mains dans les distributeurs existants pour les gens de la paroisse, à leur discrétion.

Les masques : Sachant que les masques ne sont plus obligatoires pour les rassemblements à l'intérieur, nous encourageons les paroisses à rester sensibles à ceux et celles qui, en raison d'une vulnérabilité accrue ou de leur propre sentiment de sécurité, continuent à porter des masques. Les paroisses peuvent garder une petite quantité de masques à offrir à ces personnes, mais ne sont pas tenues de le faire.

Le matériel partagé : Les livres de cantiques et autre matériel partagé peuvent être utilisés pour faciliter la participation à la liturgie. Les paroisses sont encouragées à fournir diverses ressources pour aider les fidèles à participer aux réponses et aux prières pendant la messe.

Les chants : Comme le chant reprendra sans restriction, les fidèles sont encouragés à unir leurs voix pour louer le Seigneur pendant la Messe.

La sainte Communion : La distribution de la sainte Communion, y compris la Communion sur la langue, retrouvera sa place traditionnelle durant la Messe. Pour l'instant, par prudence, les paroisses sont priées de s'abstenir de distribuer le Précieux Sang aux fidèles pendant la Messe.

Les ministres extraordinaires : Les ministres extraordinaires de la sainte Communion peuvent à nouveau assister dans les paroisses. « Le ministre extraordinaire de la sainte Communion ne peut donner la Communion que dans le cas où le prêtre ou le diacre font défaut, lorsque le prêtre est empêché à cause d'une maladie, du grand âge ou pour un autre motif sérieux, ou encore lorsque le nombre des fidèles qui s'approchent de la Communion est tellement important que cela risquerait de prolonger la célébration de la Messe d'une manière excessive. À ce sujet, on considère néanmoins que le fait de prolonger brièvement la célébration, en tenant compte des habitudes et du contexte culturel du lieu, constitue une cause tout à fait insuffisante. »²

Le signe de paix : Au moment du signe de la paix, les gens de la paroisse sont invités à offrir un signe physique de la paix à leurs proches. La pratique culturelle au sein de notre diocèse est de serrer la main de l'autre en signe de paix. Pour ceux et celles qui ne se sentent pas à l'aise avec le contact physique, un autre signe de paix peut être proposé.

² *Redemptionis Sacramentum*, 158

Les rassemblements paroissiaux : Il est maintenant permis de se rassembler sans restriction quant au nombre ou à la distanciation. Les rassemblements sociaux dans nos paroisses permettent aux fidèles de s'engager les uns avec les autres sur le plan relationnel et nous les encourageons afin de reconstituer le sentiment communautaire suivant la pandémie.

L'enseignement religieux : À l'approche d'une nouvelle année scolaire, les cours de catéchisme et de préparation sacramentelle reprennent leur rythme habituel dans les paroisses. Une composante essentielle de notre vie de chrétiens et de chrétiennes est de se réunir pour prier et pour apprendre les notions de notre foi. En tant que disciples, nous sommes appelés à évangéliser et à former nos sœurs et frères qui grandissent dans la foi. Les paroisses sont encouragées à saisir cette occasion pour tendre la main et inviter d'autres personnes à la formation religieuse et à la prière.

Messes diffusées sur Internet : Plusieurs paroisses ont fait des efforts considérables pour diffuser la Messe et d'autres événements en direct durant la pandémie. Avec le retour des fidèles à la Messe, le nombre de gens visionnant ces Messes diminuera. Les paroisses qui peuvent continuer à diffuser la Messe du dimanche en direct comme moyen d'évangélisation pour atteindre ceux et celles qui ne peuvent y assister, sont encouragées à le faire. Quoique la participation à la Messe diffusée ne remplace jamais notre présence physique à la Messe, une plate-forme en ligne peut offrir un point d'accès pour les personnes qui se sont éloignées de la pratique de la foi.

La levée des restrictions pandémiques soulage nos cœurs et représente une profonde consolation à la suite d'une période très difficile. Bien qu'il puisse être tentant de revenir à la vie paroissiale d'avant, je vous encourage à profiter de cette occasion pour réévaluer vos activités paroissiales et devenir plus conscient dans votre ministère. Le but de toute activité paroissiale doit être d'amener les gens à une véritable rencontre avec le Dieu vivant. Malgré toutes les difficultés qu'elle nous a fait subir, la pandémie a démontré que notre clergé et nos fidèles sont prêts et disposés à accomplir cette tâche. Entamons joyeusement le niveau vert de reprise à la suite de la pandémie, en accordant à Dieu la permission d'agir puissamment dans nos paroisses et de réveiller les dons accordés à notre Église pendant cette période éprouvante.

Ô Vierge Marie, Santé des malades, priez pour nous!



✠ Christian Riesbeck, CC
Évêque de Saint John

Le 26 juillet 2021